

Assemblée communale du 20 décembre 2011

En présence de 19 citoyennes et citoyens, M. Luc Déglise, syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant cordialement tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal. Il salue particulièrement 2 nouveaux citoyens qui participent la 1^{ère} fois à l'assemblée : ce sont Ludovic Déglise et Fabrice Gendre. Il leur remet le diplôme de citoyenneté.

Se sont excusés : Mélanie et Mireille Gendre ainsi que Mahaut Aeschlimann. Alphonse Kilchoer annonce un peu de retard.

Sont nommés scrutateurs : MM. Benjamin Gaillard et Frédéric Gendre. L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle du 8 décembre 2011, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à mains levées à moins qu'une demande de vote à bulletins secrets soit admise par 1/5 des membres présents.

Aucune remarque n'est faite au sujet du tractanda.

Le syndic donne ensuite des informations concernant la statistique de la population de notre commune.

Statistique de la population de Villarsel-sur-Marly au 20.12.2011

Population: 84 habitants dont 53 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 16 enfants et jeunes ont moins de 18 ans. 3 sont scolarisés à Marly Cité, 1 dans une classe spéciale et 4 vont au CO.

Arrivées et départs depuis la dernière assemblée :

Vogel Marcel, arrivé le 01.05.2011 et parti pour Panama le 30.06.2011

Vogel Navina, arrivée le 01.05.2011 et partie pour Panama le 30.09.2011

Monney Anthony, parti le 15.07.2011 pour Arconciel

Monney Alain, parti le 01.09.2011 pour Arconciel

Décès :

Mme Myriam Monney, décédée le 25.10.2011

Citoyenneté en 2011 :

Déglise Ludovic

Gendre Fabrice

Portner Janic

1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 avril 2011

Le syndic passe ensuite la parole à la secrétaire pour la lecture dans son intégralité du PV de l'assemblée du 5 avril 2011.

Aucune remarque n'étant faite quant à son contenu, le PV est approuvé à l'unanimité et par acclamations par l'assemblée.

2. Rapport d'activité du Conseil communal :

Depuis la dernière assemblée, le CC a eu 15 séances.

a) La séance de reconstitution du CC a eu lieu suite aux élections communales du 20 mars dernier et à l'assermentation du 16 avril. Le CC s'est reconstitué comme suit :

Luc Déglise, syndic :	Administration-Finances- Ecoles Suppléante : Myriam Gaillard
Myriam Gaillard, vice-syndique :	Santé-Affaires sociales-Culture et loisirs Suppléant : Luc Déglise
Dominique Gendre, conseiller :	Routes-Cimetière-Environnement (déchets)-Agriculture- Transports- Bâtiment communal Suppléant : Jean-Louis Lauper
Alphonse Kilchoer, conseiller :	Feu-Aménagement-Forêts-PC Suppléant : Dominique Gendre
Jean-Louis Lauper, conseiller :	Eaux-Epuration Suppléant : Alphonse Kilchoer

b) Convention ORCOC : (organe de conduite en cas de catastrophe) La Convention a été signée le 2 septembre dernier par les communes de Marly, Pierrafortscha et Villarsel.

c) La Convention scolaire : a été signée le 2 septembre dernier après de nombreuses discussions. Elle est entrée en vigueur dès la rentrée 2011/2012 ; principales modifications :

- le service de la dette pour les bâtiments fait partie des frais englobés dans le pot commun à raison de 66 % ; 1/3 du montant est donc pris en charge par la commune de Marly. Actuellement, le service de la dette représente un montant d'env. Fr. 800'000.-

- les frais liés à l'accueil extra-scolaire sont également englobés dans le pot commun bien que ce service ne découle encore d'aucune base légale.

- par contre, tous les frais liés aux transports scolaires des 2 petites communes sont pris en compte dans le pot commun.

- les autres rubriques prises en compte ne subissent aucune modification.

- clé de répartition : 75 % selon la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'IPF

- absence du critère du nombre d'élèves

- globalement, le CC est satisfait de cette nouvelle Convention.

d) Bus scolaire : dès la prochaine rentrée scolaire, le transport des élèves sera confié à une entreprise de transport. Le prestataire de service a été choisi en la personne de Taxi Le Mouret Sarl. Le contrat sera signé dans le courant de l'année prochaine.

2 raisons ont incité ce choix :

- changement légal concernant l'autorisation de conduire des véhicules de plus de 8 personnes

- plus besoin de se soucier de la logistique pour le bus scolaire (entretien, chauffeur, responsabilité, etc...)

e) ARS : La 2^{ème} lecture des statuts a eu lieu en novembre. De nombreuses divergences subsistent encore dans les différentes communes du district :

- clé de répartition des frais de fonctionnement et d'investissements (IPF ou non, nombre d'habitants)

- composition du Comité de direction (4 ou 6 régions)

- création d'un fonds d'investissement (combien ?- quand ? dans quel but ?)

- une 3^{ème} lecture aura lieu en février 2012

Ces statuts devront être passés dans les assemblées des communes (l'unanimité est nécessaire pour que cette Association soit créée.

- Objectif (illusoire) entrée en vigueur des statuts le 01.07.2012

f) Modération de trafic :

Le Service des Ponts-et-Chaussées nous a rappelé que le modérateur de trafic mis en place était admis à titre provisoire uniquement. Dans le cas de mise à l'enquête d'une mesure de

modération définitive, la commune n'aurait pas besoin de fournir des données techniques telles que comptage des véhicules, statistique de vitesse ou d'accidents.

Cependant, le SPC a insisté sur le fait que la Commune doit préalablement intervenir auprès des propriétaires concernés afin que la visibilité ne soit pas obstruée par des plantations de haies vives à l'approche de ce virage.

Les propriétaires ayant tenu compte de ces remarques ont déplacé la haie vive existante à distance réglementaire de telle sorte que la visibilité soit améliorée.

Le CC juge la situation dans ce virage comme sécurisée et propose donc aucun modérateur de trafic supplémentaire.

Néanmoins, le CC rappelle que la prudence est de rigueur dans ce virage comme sur l'ensemble du réseau routier communal et recommande à chaque conducteur d'y circuler à vitesse réduite.

g) Site internet :

Afin de répondre à la loi sur l'information et l'accès aux documents ainsi qu'à l'ordonnance sur l'accès aux documents, le CC a décidé de créer un site internet afin de pouvoir y mettre toutes les infos utiles pour les citoyens et pour toute autre personne physique ou morale conformément à la base légale cantonale (PV, annonces, dates importantes, règlements, déchets etc...)

Le site a été créé par M. Philippe Lang, informaticien et apiculteur pendant ses loisirs ; en contre-partie de l'utilisation de la cave voûtée du bâtiment communal pour l'entreposage de son matériel lié à l'extraction du miel, M. Lang a été d'accord de créer notre site internet.

Ce site se veut simple, attractif, structuré de telle sorte que chaque visiteur y trouve ce qu'il recherche d'une façon simple et rapide : des photos agrémentent également ce site.

Actuellement le site est en phase finale de contrôle ; une dernière séance est fixée mi-janvier avec M. Lang pour faire les dernières corrections éventuelles.

L'accès tout-public de ce site est prévu fin janvier 2012. Son adresse est : villarsel-sur-marly.ch

Un exemple de la page d'accueil est présentée à l'assemblée ainsi qu'un sous-menu « règlements communaux ».

h) parchets communaux :

Sur la base des nouvelles surfaces découlant de la vente de 2 parcelles à bâtir et d'une nouvelle estimation de la valeur des terres effectuée par l'Autorité foncière, les contrats de baux agricoles ont été renouvelés pour 6 ans, soit jusqu'au 31.12.2016.

i) GAME :

Suite à la visite des installations de notre commune et sur recommandation des responsables, la Commune a envoyé à tous les propriétaires une lettre explicative dans laquelle figurent toutes les informations concernant les vannes privées accompagnées d'un plan de situation de détail permettant de localiser la vanne privée de chaque habitation.

Le CC rappelle que :

- La vanne privée doit être accessible en tout temps
- L'entretien de la vanne et de la conduite privée incombe à chaque propriétaire
- Le compteur d'eau est vérifié et changé au besoin par la commune uniquement et ce aux frais de la commune, le propriétaire n'en payant qu'une location.

J) Association du CO :

Alors que notre commune a accepté les nouveaux statuts lors de la dernière assemblée communale, 2 communes (Givisiez et Granges-Paccot) n'ont toujours pas traité ce point en assemblée communale. Elles veulent se donner un temps de réflexion ou espère comme Givisiez que les autres communes réfléchiront au mode de critère de répartition des charges.

Or, l'assemblée des délégués a approuvé le critère péréquatif de 75 % selon la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'IPF.

Chaque commune a donc l'obligation de passer cet objet en assemblée communale. De ce fait, la nouvelle clé de répartition n'entre pas en vigueur le 1^{er} janvier 2012 comme souhaité par les délégués mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2013, date buttoir de la loi sur la péréquation qui oblige les associations de communes à modifier leurs statuts conformément à la nouvelle loi jusqu'au 01.01.2013.

Pour notre commune, cela représente une charge supplémentaire de Fr. 2'000.- env. par rapport à la nouvelle clé si celle-ci était entrée en vigueur en 2012.

k) Plan cantonal des transports :

Dans le nouveau plan cantonal des transports mis récemment en consultation, il y a une référence à l'art.94 de la LATEC.

Dans ce projet de loi, le terme « raisonnable » est défini en fonction de :

- La distance - arrêt de transport possible le plus proche
- La cadence des ces dessertes
- Le type de desserte

Prévus dans le projet :

- Si l'arrêt des TP est à plus de 1500 m, plus de possibilité de zone à bâtir
- Si la cadence est de plus de 20 min, zone à bâtir à max. 1500 m.

En résumé, pour maintenir ou développer des zones à bâtir ou à activités, il faut un réseau TP proche et performant.

Cela pose le problème de certaines zones existantes ou PAL qui ne pourront donc plus être réalisés.

L'Association des Communes fribourgeoises a vertement critiqué cet avant-projet et le CC a décidé d'appuyer cette prise de position.

l) Décret fusion :

Dans le cadre de l'application de cette loi et de ce décret sur les fusions, le CC a dû remplir un questionnaire à l'intention du Préfet.

Ce questionnaire se veut un état de la situation actuelle :

- fonctionnement de la commune
- collaborations intercommunales existantes
- aménagement local
- infrastructures
- loisirs
- arrondissement territorial
- étude de projet de fusion (périmètre idéal d'étude : 9 communes)
- remarques du CC : une étude de fusion a déjà été faite par le CC et rejetée à l'unanimité par les citoyens ; le décret arrive beaucoup trop tôt après le précédent et sa durée est beaucoup trop limitée; difficulté de faire une étude sans savoir ce que va devenir Marly

En plus de ces différents dossiers, le CC s'occupe de la gestion courante des affaires communales et participe aux assemblées d'associations intercommunales (STEP, GAME, CO, FASDS, ACSMS, SSHS, ...) il répond également aux différentes sollicitations de l'Etat en matière d'avant-projets de loi aussi diverses soit-elles.

Le syndic termine le rapport d'activité du CC en remerciant ses collègues du CC ainsi que la secrétaire et la caissière pour leur bonne collaboration. Comme déjà annoncé lors de la dernière assemblée, la secrétaire donne sa démission pour la fin de l'année 2012. Les personnes intéressées pour ce poste sont priées de s'annoncer.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le syndic passe au point 3 du tractanda.

3. Mode de convocation de l'assemblée pour 2011/2016

Selon l'art. 12 de la LCo, l'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la FO, par affichage au pilier public ainsi que par le libre choix de l'envoi d'un tout-ménage ou d'une convocation individuelle. C'est à l'assemblée de décider lors de la 1^{ère} séance de la législature du mode de convocation des assemblées communales. Le CC propose de reconduire la convocation par tout-ménage pour la présente législature.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le mode de convention par tout-ménage s'expriment par mains levées ». Ce mode de convocation est approuvé à l'unanimité.

4. Election de la commission financière pour 2011/2016

Les 3 membres de la commission financière de la précédente législature se mettent à nouveau à disposition pour un nouveau mandat.

A la question : « Que toutes celles et ceux qui acceptent de nommer Mme Bernadette Gendre, MM Benjamin Gaillard et Roch Dupraz s'expriment par mains levées ». Les 3 membres précités sont nommés à l'unanimité et par acclamations.

Ils s'organiseront librement entre eux.

5. Nomination de l'organe de révision :

Selon l'art. 98 let. 2 de la LCo, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

La Fiduciaire Ruffieux de Bulle a révisé les comptes de la commune à partir de 2007. Elle peut donc être à nouveau nommée pour 3 ans, soit pour les années 2010-2011 et 2012. Le nouveau mandat devait être normalement reconduit l'année dernière.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent de confier à la Fiduciaire Ruffieux de Bulle le mandat de réviser les comptes de la commune pour les années 2010-2011 et 2012 s'expriment par mains levées ».

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution du mandat à la Fiduciaire Ruffieux.

6. Budgets de fonctionnement et des investissements 2012 : présentation et approbation :

a) Budget de fonctionnement : le syndic passe en revue les différents postes du budget de fonctionnement et donne quelques informations concernant l'administration (augmentation proposée du salaire de la secrétaire et de la caissière + Fr. 500.- chacune).

Pour ce qui est de la péréquation des ressources, la commune encaissera Fr. 19'612.- et pour les besoins Fr. 2'612.-

Le déficit de l'exercice est de Fr. 10'180.-

b) Au budget des investissements, les charges sont de Fr. 35'000.- dont notamment Fr. 11'000.- pour l'aménagement de routes ainsi que Fr. 15'000.- pour les frais de vente des parcelles, Fr. 2'000.- pour le contrôle-caméra des canalisations EU et Fr. 3'120.- pour l'achat d'un logiciel informatique : le montant des produits est estimé à Fr. 176'000.- (vente d'une parcelle et taxes de raccordement eau potable et épuration).

Le syndic donne ensuite la parole à Roch Dupraz, pour le rapport de la commission financière.

Selon le mandat qui lui a été confié, la commission financière s'est réunie le mardi 6 décembre 2011 afin de procéder à l'examen des budgets 2012 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

Le budget de fonctionnement, conforme aux normes autorisées par le Département des communes, présente un léger déficit. Celui des investissements prévoit un important bénéfice suite à la vente de parcelles communales. Il permettra au conseil communal de planifier différents travaux, notamment la réfection de la route communale.

Sans autres remarques particulières, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2012 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

Le syndic remercie Roch Dupraz pour ce rapport et propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement et des investissements 2012 s'expriment par mains levées ».

L'assemblée approuve les budgets 2012 à l'unanimité.

7. Divers :

Le syndic ouvre la discussion.

Mme Regula Barrett demande ce qu'il advient du projet de l'Etat de Fribourg concernant la piste cyclable ou la bande cyclable qui devait être prolongée dans la montée de la Crausa.

Le syndic répond que le canton a pris du retard du fait qu'il y a eu une étude concernant l'écoulement de l'eau mais que celui-ci choisirait plutôt la piste cyclable.

Roch Dupraz cite un article paru dans la presse de ce jour concernant les îlots situés au milieu des passages piétons suite à un grave accident qui a eu lieu à Täuffelen (BE). D'après les spécialistes, un îlot central améliorerait considérablement la sécurité. A voir si notre commune peut à nouveau soumettre une proposition au SPC.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 21 h 30 en souhaitant de belles fêtes à chacun, ses meilleurs vœux pour 2012 et en invitant tous les participants à partager le verre de l'amitié accompagné des douceurs traditionnelles.

La secrétaire :

Le syndic :